

Le contingent autorisé pour les exercices de cette année, dans le district que je commande, a été de 1,309 hommes.

Le 1er juillet dernier un camp de brigade d'exercice a été formé pour une période de douze jours, à Longueuil, avec l'état-major suivant, savoir :—

L'aide-adjutant général, commandant ;

Le lieutenant-col. G. A. Hughes, major de brigade ;

Le lieutenant-col. de Foy, du 80e bataillon, préposé aux approvisionnements ;

Le lieutenant-col. Poitras, du 64e bataillon, instructeur de tir ;

Le capitaine Chagnon, du 85e bataillon, fourrier de campement ;

Et cinq sous-officiers d'état-major.

Le 76e, le 83e, 4 compagnies du 84e et tout le 86e étaient au camp de Longueuil. Présents au camp avec les résultats suivants :—

Etat-major de brigade—5 officiers ; 5 sergents d'état-major.—Total 10. Chevaux, 3.

76e bataillon.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Total.
Etat-major complet, avec sergents.	13
Compagnie n° 1.....	3	33	36
“ 2.....	3	34	37
“ 3.....	3	36	39
“ 4.....	3	32	35
“ 5.....	2	34	36
“ 6.....	3	32	35
Total	231
Chevaux.....			4

83e bataillon.

Etat-major complet, avec sergents.....	11
Compagnie n° 1.....	3	37	40
“ 2.....	3	41	44
“ 3.....	3	34	37
“ 4.....	3	35	38
“ 5.....	3	42	45
“ 6.....	3	42	45
Total	260
Chevaux.....			4

84e bataillon.

	Officiers.	Sous-officiers et soldats.	Total.
Etat-major complet, avec sergents.....	7
Compagnie n° 1.....	3	39	42
“ 2.....	2	40	42
“ 3.....	2	39	41
“ 4.....	3	39	42
Total	174
Chevaux.....			3